

ANNEXE 2 – Guide de référence du processus disciplinaire: Cas de citations et de cartons rouges

S'agissait-il d'un acte de Jeu déloyal (c.-à-d. intentionnel/délibéré ou irresponsable)? Méritait-il un carton rouge?

- Si la réponse aux deux questions est NON, le cas est clos et le joueur libre de jouer.
- Si la réponse aux deux questions est OUI, le cas est traité et une sanction peut être imposée.



Phase 1 : Sanctions. S'agit-il d'un acte de degré faible, moyen ou supérieur, en se référant à la liste des facteurs du Règ. 17.18.1 (voir ci-dessous)? Voir le point d'entrée dans le Tableau des Sanctions

- intentionnel/délibéré
- irresponsable
- gravité des actions
- nature des actions, la manière dont l'infraction a été commise y compris la partie du corps utilisée (par ex. poing, coude, genou ou chaussure)
- l'existence d'une provocation, préméditation
- représaille (et moment où il a agi)
- tout autre facteur pertinent concernant la conduite
- Sel-défense
- effet sur la victime
- effet des actions sur le match
- vulnérabilité du joueur victime, y compris la partie du corps concernée/affectée, la position du joueur, la possibilité de se défendre;
- niveau de participation dans l'infraction et le degré de préméditation
- acte achevé ou tentative



Phase 2 : Sanctions. Est-ce qu'il y a des circonstances aggravantes, en se référant à la liste du Règ. 17.19.1 (voir ci-dessous)? Dans l'affirmative, considérer le point d'entrée pour la sanction ci-dessus.

- mauvais casier disciplinaire
- besoin d'un effet de dissuasion pour lutter contre un type précis d'infraction
- tout autre facteur aggravant



Phase 3 : Sanctions. Est-ce qu'il y a des circonstances atténuantes, en se référant à la liste du Règ. 17.20 (voir ci-dessous)? Dans l'affirmative, considérer une réduction de la sanction (retirer de 0 à 50 % du nombre de semaines du point d'entrée).

- le joueur plaide coupable (et moment)
- casier disciplinaire vierge et /ou la bonne réputation du joueur
- jeunesse et inexpérience du joueur
- comportement avant et pendant l'audience
- remords exprimés/ excuses (moment)
- toute autre circonstance atténuante

Déduire le % du point d'entrée (par ex. 25 % du point d'entrée à 4 semaines = 1 semaine) de la sanction décidée après la Phase 2 (par ex. 4 + 1 pour facteurs d'aggravation - 1 pour circonstances atténuantes = 4 semaines)

S'il s'agit d'un cas de degré faible avec des circonstances atténuantes mais si la sanction s'avérait « totalement disproportionnée » par rapport à la conduite, la sanction peut être réduite par: ...



Phase 4 : Sanctions. quelle date se termine la sanction?

- quand le joueur doit-il jouer? (par ex. période de repos/ convalescence en cas de blessure, pas de matches, play offs ...)
- est-ce que les matches sont importants (par ex. matches amicaux, d'avant saison, etc.)?